



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 26 Conseillers présents : 21 (3 procurations)

L'an 2024, le 8 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. M. Martin GUNDELACH a été désigné secrétaire de la séance.

La commune ayant adopté la norme comptable M57, la note de synthèse relative aux points budgétaires, ainsi que les éléments relatifs au compte administratif et à la proposition de budget ont été adressés par voie électronique aux Conseillers municipaux le 26 mars 2024, conformément aux dispositions de l'article L 5217-10-4 du CGCT qui stipule que le projet de budget doit être transmis aux membres du Conseil Municipal au moins 12 jours avant le vote du budget.

Les convocations et l'ordre du jour ont été mailés le 2 avril 2024

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	Mme Véronique BRUDER	M. Frédéric BARTHE
Mme Stéphanie GUIMIER	M. Christian SITTLER	M. Antony REIFF
M. Claude WEIL	M. Eric LACHMANN	Mme Gaëtane CHAUVIN
Mme Nathalie GARBACIAK	Mme Julie ROJDA	M. Martin GUNDELACH
M. Bruno LEFEBVRE	M. Eric HELBLING	M. Philippe WETZEL
Mme Florence SCHWARTZ	Mme Ellia FONTAINE	M. Richard BAUMERT
M. Jean Jacques KNOFF	Mme Séverine RAMSEYER	Mme Caroline RUDOLF

Membres absents excusés :

M. François LARDINAIS, Mme Sonia JEHL (procuration à M. le Maire), Mme Elsa ESTREICHER (procuration à Mme Florence SCHWARTZ), Mme Chantal WINTZ (procuration à Mme Véronique BRUDER), M. Vincent KALT.

Assistait en outre : M. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services.

DCM19/02/2024 Autorisation de programme

Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe au Maire, rappelle que le règlement budgétaire et financier de la Ville prévoit la possibilité de créer des autorisations de programmes (AP).

Les AP définissent l'évaluation financière globale du projet et permettent une gestion des dépenses sur plusieurs exercices à travers un échéancier de crédits de paiement (CP) représentant la répartition des dépenses prévisionnelles sur plusieurs exercices.

Ce dispositif est adapté à la gestion budgétaire d'un investissement tel que le projet de nouveau complexe culturel polyvalent dont les dépenses vont s'étaler sur plusieurs années. Il évite ainsi de devoir prévoir au budget 2024 le montant total des dépenses afférentes à

Accusé de réception en préfecture
067216700286-20240408-DCM19-02-2024-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2024

En conséquence,

vu la délibération DCM05/01/2024 du 6 février 2024 portant mise à jour du budget de l'opération et engagement des travaux du nouveau complexe culturel polyvalent,

entendu les explications de Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe au Maire,

le Conseil Municipal,

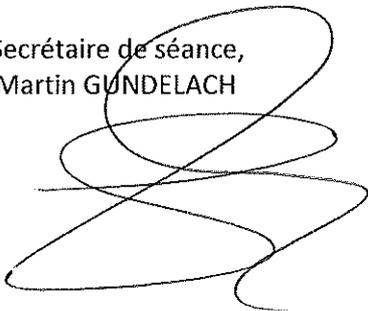
après en avoir délibéré,

décide de :

- approuver l'autorisation de programme « complexe culturel polyvalent » pour un montant de 7 661 000 € TTC,
- approuver l'ouverture des crédits de paiement suivants :
 - o 2024 : 4 141 500 €
 - o 2025 : 3 519 500 €
- autoriser M. le Maire à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,
M. Martin GUNDELACH



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jacky WOLFARTH.

